

Prix de Thèse Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux

Résumé

Le Prix de Thèse de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux vise à récompenser des travaux de recherche à caractère interdisciplinaires soutenus dans le cadre d'une école doctorale bordelaise en Sciences humaines et sociales. Il sera décerné un « Premier prix » et éventuellement une « Mention spéciale » sous forme de bourses.

Ces Prix serviront à soutenir et à valoriser les lauréats et leurs travaux.

Présentation

La Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx) ouvre le 1^{er} mai 2023 la première édition de son Prix de Thèse visant à distinguer des travaux de recherche à caractère interdisciplinaire soutenus dans l'une des écoles doctorales bordelaises en SHS.

Sera considéré comme interdisciplinaire :

- tout travail de recherche se situant dans un des Axes scientifiques de la MSHBx ;
- tout travail de recherche relevant de plusieurs disciplines dont au moins une en SHS ou de 2 axes tels que sont définis par l'ANR dans ses AAP génériques¹.

Il sera décerné un « Premier prix » et éventuellement une « Mention spéciale » pourra être décernée. Ce Prix 2023 est ouvert aux thèses soutenues entre 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Un jury constitué ad hoc sera composé de membres du CS de la MSH Bx et des représentants des Écoles doctorales du site bordelais.

Règlement

Prix de Thèse de la Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux

Article 1 - Objet du prix

La Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx) ouvre le 1^{er} mai 2023 la première édition de son Prix de Thèse visant à récompenser des travaux de recherche interdisciplinaires soutenus dans un établissement bordelais.

Il sera décerné un « Premier prix » et éventuellement une « Mention spéciale ».

Le jury aura comme critères principaux d'appréciation :

- la qualité scientifique de la thèse (rigueur intellectuelle, originalité, problématisation) ainsi que la qualité de l'écriture (clarté, fluidité) ;

- le rattachement de la thèse par rapport aux Axes de la MSHBx (<https://www.mshbx.fr/les-axes-de-recherche/>) ;

- [Axe 1 : Territoires plurilingues](#)
- [Axe 2 : Sociétés inclusives](#)
- [Axe 3 : Humanités évolutives](#)

- l'interdisciplinarité du travail doctoral, prenant en compte au moins une ou plusieurs disciplines dont au moins une en SHS ou de 2 axes tels que sont définis par l'ANR dans ses AAP génériques².

¹ Appel à projets générique ANR 2022, consultable sur : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2022/aapg-2022-Guide-V1-0.pdf>

² Appel à projets générique ANR 2022, consultable sur : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2022/aapg-2022-Guide-V1-0.pdf>

Article 2 - Périodicité et conditions

Le Prix de Thèse de la MSHBx est attribué tous les ans et peuvent concourir les docteurs ayant soutenu pendant l'année civile qui précède l'année d'attribution du Prix.

Pour l'édition 2023, la thèse devra avoir été soutenue entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022. La publicité de ce prix est faite par l'intermédiaire de la MSHBx dans le cadre d'un Appel à candidature annuel.

Date limite de dépôt des candidatures : le lundi 19 juin 2023 à minuit heure française.

Les résultats seront communiqués le 16 octobre 2023.

La cérémonie de remise des prix aura lieu avant le 22 décembre 2023.

Article 3 - Dotation

Le jury établira un classement des candidats et désignera le/la candidate pour le Prix de Thèse qui se verra attribuer une bourse de 2 000 euros pour le « Premier prix » et une bourse de 1 000 euros pour une « Mention spéciale » si le jury l'estime pertinent ;

Ces sommes sont financées par la MSHBx et sont destinées à soutenir la valorisation des travaux de recherche du docteur.

Article 4 - Attribution des prix

Les lauréats seront avertis par courrier électronique à l'adresse utilisée lors de l'envoi de leur dossier (prix-these-mshbx@services.cnrs.fr).

Ils seront invités à recevoir leur prix avant le 22 décembre 2023 au sein de la MSHBx et s'engagent à être présents pour présenter leurs travaux au cours de cette cérémonie.

Article 5 - Rôle et composition du jury

Le jury du Prix de Thèse, examine les dossiers de candidatures et sélectionne les candidats destinés à être récompensés par le Prix de Thèse.

Un jury constitué ad hoc sera composé de membres du CS de la MSHBx et des représentants des Écoles doctorales du site bordelais. Le jury statuera sur les dossiers et manuscrits reçus selon les conditions définies à l'article 1.

Le jury est souverain et ses décisions seront sans appel.

Article 6 - Conditions de candidature

En application du présent règlement, les thèses concernées par le Prix de Thèse 2023 sont celles soutenues entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Il n'est possible de candidater qu'une seule fois pour le prix.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Fiche de renseignement complétée
2. Argumentaire d'une page (4 600 signes, espaces compris) pour souligner et expliciter le caractère interdisciplinaire de la thèse (voir Fiche de renseignement)
3. Lettre de candidature personnelle

4. CV détaillé présentant les activités scientifiques
5. Copie du diplôme de la thèse ou attestation de soutenance
6. Résumé de la thèse entre 15 000 et 20 000 signes espaces compris
7. Copie du rapport de soutenance
8. La version intégrale de la thèse au format électronique

Article 7 - Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature complets, sous forme de fichiers pdf, doivent être obligatoirement déposés sur ShareDoc HumaNum en suivant le lien : <https://sharedocs.humanum.fr/wl/?id=EGBvb13kvRT34jHaLb8KJ33utaXYzSqU>

Le dépôt devra être annoncé par mail à : prix-these-mshbx@services.cnrs.fr au plus tard le **19 juin 2023 à minuit**.

Les documents déposés devront comporter un numéro en préfixe du fichier selon l'arborescence indiquée en article 6 ; veillez à utiliser les mêmes noms de déposant et de fichier en cas de remplacement de fichier.

Article 8 - Cessions des droits de reproduction et d'adaptation

Les candidats autorisent gracieusement la MSHBx à utiliser leur image, les titres et les résumés fournis à des fins de publication sur différents supports de communication imprimés et numériques. En contrepartie, la MSHBx s'engage à mentionner explicitement le nom des candidats.

Article 9 - Responsabilités

Les candidats sont entièrement responsables du contenu de leur manuscrit.

La MSHBx ne saurait être tenue pour responsable si par suite d'un événement de force majeure, le Prix de Thèse devait être annulé, reporté ou modifié ; de même que toute perte, retard ou avarie dans l'acheminement des productions.

Article 10 - Dispositions finales

La participation au Prix de Thèse implique l'acceptation du présent règlement consultable sur le site de la MSHBx : <https://www.mshbx.fr/prix-de-these-msh-bordeaux/>

Le Prix ne pourra être échangé et ne fera l'objet d'aucune négociation ou contrepartie.

Ce règlement est publié sur le site de la MSHBx.

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du/des candidats.

La MSHBx ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté ou modifié. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'événement et/ou le nombre insuffisant de candidatures.